

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Ordonnances rendues en matière de société (R)

Numéro de gestion : 2022 B 04745

Numéro SIREN : 913 749 552

Nom ou dénomination : AURYS ADVISORY

Ce dépôt a été enregistré le 11/04/2023 sous le numéro de dépôt P2023/000079

23071027

AURYS ADVISORY

Société par actions simplifiée

Au capital de 1 000€

Siège social : 2, Rue de la Claire – 69 009 LYON

913 749 552 RCS LYON

REQUETE

A MONSIEUR LE PRESIDENT
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

Je soussigné, Laurent CROPPI Directeur Général de la SAS AURYS GROUPE sise 2, Rue de la Claire - 69 009 LYON, SIREN 908 216 674 RCS LYON, Président de la SAS sus nommée.

A l'honneur de vous exposer ce qui suit :

La société AURYS ADVISORY a conformément à ses statuts clos son dernier exercice social le 30 septembre 2022. Elle devrait, en application des dispositions légales et statutaires réunir l'Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de statuer sur les comptes sociaux dans les six mois de cette date, le 31 mars 2023 au plus tard, sauf prorogation dudit délai par décision de justice.

Toutefois, notre groupe de sociétés d'expertise comptable doit faire face au départ en congés pathologiques (le 04/03/2023 pour l'une) et en congés maladie (le 23/03/2023 pour l'autre) de nos deux juristes chargées des formalités et rédactions d'actes des différentes structures du groupe.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'envoyer les convocations dans les délais et l'assemblée générale ordinaire annuelle d'approbation des comptes ne pourra être réunie avant le 31 mars 2023.

C'est pourquoi, je sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nous accorder un délai supplémentaire de trois mois, soit jusqu'au 30 juin 2023 pour réunir l'assemblée générale des actionnaires qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2022.

ET VOUS FEREZ JUSTICE

Fait à LYON

Le 24 mars 2023



AURYS ADVISORY

2 Rue de la Claire – 69009 LYON

Tél. +33 4.78.47.86.66 – contact@aurys.fr - www.aurys.fr

SAS au Capital de 1000 00 € - 913 749 552 RCS Lyon



REPUBLIQUE FRANÇAISE
AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS
TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON

ORDONNANCE

Nous, Thierry REGOND, Vice-Président du tribunal de commerce de Lyon,

Vu la requête qui précède et les moyens exposés par :
La société AURYS ADVISORY, sise 2 rue de la Claire 69009 LYON
RCS Lyon 913 749 552

tendant à voir proroger le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 30/09/2022

Vu les articles L. 223-26, L. 241-5, R. 123-111, R 223-18-1 et R. 210-19 du Code de Commerce.

PROROGEONS jusqu'au 30/06/2023

le délai de réunion de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes annuels de l'exercice clos le 30/09/2022 de la société AURYS ADVISORY.

LAISSONS les dépens dans lesquels seront compris les frais de greffe, liquidés selon le tarif en vigueur, à la charge de la partie requérante.

Fait à Lyon, le 11/04/2023

Le greffier
Mireille BASSON



Le Vice-Président du tribunal de commerce
Thierry REGOND



Frais de greffe de la présente ordonnance : 31.21 € TTC (21.09 € HT – 4.22 € TVA – 5.9 € débours)

Copie certifiée conforme
sur pages

